



RÉUNION DE BUREAU ORDINAIRE
Du jeudi 12 janvier 2023 à 12h30

Table des matières :

<i>A – FINANCES</i>	3
Question 1 – Projet Compte Administratif et Budget Primitif 2023	3
<i>B – CVED</i>	3
Question 2 – Mise en sécurité du CVED face aux risques de coupures en alimentation électrique annoncés par le gouvernement	3
<i>C – TRANSFERTS</i>	4
Question 3 – Avenant au marché de MOE pour la création du quai de transfert à JAVENE avec INOVADIA en co-traitance avec l’architecte FABER	4
<i>D – TRAITEMENT DECHETS DES DECHETERIES</i>	6
Question 4 – Consultation pour la valorisation des déchets verts bruts de 3 déchèteries du SMICTOM SUD EST	6
<i>E – ADMINISTRATION GENERALE</i>	7
Question 5 – Consultation assurance : attribution	7

ORDRE DU JOUR DU BUREAU SYNDICAL

En premier lieu, il vous sera demandé d'entériner le compte-rendu du Bureau Syndical du 01 décembre 2022.

Mme DUSSOUS informera le bureau d'un courrier reçu du SIRTOM de FLERS CONDE, faisant état d'une sollicitation pour accéder au CVED de S3T'ec pour le traitement de leur OMr, et/ou être prévu dans le futur du site.

A – FINANCES

Question 1 – Projet Compte Administratif et Budget Primitif 2023

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

Rapporteur administratif : David BESNIER-Christèle MERHAND

Mme DUSSOUS vous propose une présentation de l'état d'avancement du CA 2022 et du projet de BP 2023 pour S3T'ec.

Vous serez ensuite invité à débattre sur ces projets financiers.

B – CVED

Question 2 – Mise en sécurité du CVED face aux risques de coupures en alimentation électrique annoncés par le gouvernement

Rapporteur élu : Christian STEPHAN

Rapporteur administratif : David BESNIER

La Présidente expose :

Comme vous le savez, les prochaines semaines seront marquées par un risque accru de déséquilibre entre offre et demande sur le réseau électrique cet hiver.

En ultime mesure, un éventuel délestage électrique serait mis en œuvre de manière maîtrisée et adaptée à la criticité de la situation. Ce délestage consisterait à appliquer des coupures programmées, sur une durée de deux heures maximums, de manière localisée et tournante pour préserver l'alimentation électrique du plus grand nombre.

Le CVED, soumis à autorisation au titre des installations classées, présente des enjeux pour l'environnement.

Il est nécessaire d'anticiper les éventuelles conséquences d'une telle mesure sur la maîtrise des risques présentés par votre établissement.

Au-delà de la seule coupure d'alimentation électrique, les réseaux de télécommunications, téléphonie et informatique, semblent également pouvoir être affectés par un éventuel délestage.

Il n'est pas exclu non plus qu'un délestage électrique puisse avoir des conséquences concernant l'alimentation en eau.

Une telle situation pourrait donc avoir des impacts sur la maîtrise des risques liés à vos installations : équipements de production, systèmes de détection, automatismes, dispositifs de sécurité, contrôle des accès, télésurveillance, traitement des fumées,

En partenariat avec S3T'ec, la société PAPREC ENERGIE a travaillé sur une solution de maîtrise des risques et maintien en service du CVED.

Il s'agirait d'installer un groupe électrogène sur le site, et de modifier l'installation électrique en conséquence. Le groupe électrogène pourrait permettre d'alimenter également REVERTEC.

Réalisation de l'alimentation électrique du CVED	Raccordement électrique	97 271	€HT	Base solution SP
	Frais de structure	7 737	€HT	
	Alés et marge	5 527	€HT	
	TOTAL	110 535	€HT	
Location mensuelle groupe électrogène	Location mensuelle groupe électrogène	8 500	€HT	Puissance = 550
	Frais de structure	676	€HT	
	Alés et marge	483	€HT	
	TOTAL mensuel	9 659	€HT	

Cette solution vous sera présentée en détail lors de la séance.

Vous serez ensuite invité à débattre sur ce dossier et l'intérêt ou non de mettre en œuvre la solution technique et financière proposée.

C – TRANSFERTS

Question 3 – Avenant au marché de MOE pour la création du quai de transfert à JAVENE avec INOVADIA en co-traitance avec l'architecte FABER

Rapporteur élu : Henri AVRIL

Rapporteur administratif : Sonia LEBRUMAN

La Présidente expose :

S3T'ec a signé un marché de « Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre de transfert et l'aménagement de voirie et réseaux à Javené » référencé 22VF03 pour un montant de 106 275 € H.T. (Délibération n°5 du bureau syndical du 26 Avril 2022)

Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre de transfert à Javené (35133)

Date de la notification du marché public : 16/05/2022

Au regard de récentes études, celles-ci montrent que le tri des papiers n'aura peut-être plus lieu d'être sur VITRE dans les 2 à 3 ans à venir. En effet, certaines filières de recyclage acceptent les papiers sans sur-tri.

Dans ce cas, il n'est plus nécessaire aux camions provenant de JAVENE de venir jusqu'à VITRE pour procéder au vidage des papiers. Il est plus opportun de stocker ces matériaux au centre de transfert de JAVENE pour envoi direct en recyclage.

Cette nouvelle organisation implique une augmentation de la surface bâtie par rapport au projet initial et une reprise de l'étude AVP pour une mise à jour complète comprenant les opérations suivantes :

- mises graphiques et notices TCE
- mise à jour estimation TCE
- dossier réglementaire ICPE
- transmission du dossier AVP mis à jour complet

Cette modification de programme engendre une plus-value sur le marché de construction de 230 218.16 €.

Cette modification de programme actée engendre une modification du forfait de la mission de base initialement fixé à 90 665,00 € HT, est revu à 99 284.57 €HT avec un complément pour la reprise de l'AVP représentant un surcoût de 14 319.57 €HT

Le détail financier et la répartition entre les membres du groupement est jointe en **Annexe 1 page 9**.

Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT : 14 319.57 €HT
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant : 13.47 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT : 120 594.57 €HT
- Montant TTC :

Le Bureau sera invité à prendre connaissance de ce projet d'avenant n°3.

Il vous sera demandé de vous positionner sur cet avenant, et dans l'affirmative d'autoriser la Présidente à le signer et le notifier.

D – TRAITEMENT DECHETS DES DECHETERIES

Question 4 – Consultation pour la valorisation des déchets verts bruts de 3 déchèteries du SMICTOM SUD EST 35

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS
Rapporteur administratif : David BESNIER

La Présidente expose :

Le marché à bons de commande mono-attributaire a pour objet le transport et la valorisation de déchets verts bruts issus de 3 déchèteries du territoire S3T'ec :

- ◆ Déchèterie de CHATILLON EN VENDELAIS
- ◆ Déchèterie de VAL D'IZE
- ◆ Déchèterie de NOYAL-SUR-VILAINE

Il est passé selon un marché à procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article L.2123-1 et L.2125-1, R2162-2 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique 2019.

Le marché ne fait pas l'objet d'une séparation en tranches.

Le marché ne fait pas l'objet d'une séparation en lots.

Le présent marché ne comporte pas de variante.

Avis de publicité : paru dans Ouest France le 23/01/22

Montant estimatif : 65 000 € HT

Date limite de réception des offres : le vendredi 30 décembre 2022 à 12h00

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le Maître d'Ouvrage choisit librement l'offre qu'il juge la plus avantageuse, appréciée dans les conditions prévues l'article R2152-6 et R2152-7 du CCP en cours, selon les critères suivants :

- 1 Valeur technique de l'offre au regard des éléments détaillés dans le mémoire du candidat (50/100) :**
 - Organisation générale, moyens humains et matériels affectés à la prestation, remontée d'informations et traçabilité : 45/100,
 - Modalités d'accueil et disponibilité du site de valorisation : 5/100
- 2 Prix des prestations (50/100) :**
 - Coût du traitement proposé : 40/100
 - Impact sur les coûts de transport : 10/100

Deux offres ont été reçues : LES RECYCLEURS BRETONS, SEDE ENVIRONNEMENT.

Le Bureau sera invité à prendre connaissance des offres et à les analyser.

Il vous sera demandé de vous positionner sur l'offre lauréate, et dans l'affirmative d'autoriser la Présidente à signer tout document s'y rapportant.

E – ADMINISTRATION GENERALE

Question 5 – Consultation assurance : attribution

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

Rapporteur administratif : David BESNIER-Christèle MERHAND

La Présidente expose :

Les contrats d'assurances signés en 2019 pour une durée de quatre ans arrivant à échéance, une consultation a donc été lancée selon la procédure adaptée pour l'ensemble des assurances d' S3T'EC. Le cabinet ARIMA CONSULTANT a assisté le syndicat dans la passation du marché d'assurances.

Par délibération du Comité syndical du 15 novembre 2022, le Bureau syndical a décidé d'attribuer les lots 2 et 3- Auto-mission et Protection fonctionnelle des agents et des élus.

Le lot 1 a été déclaré infructueux faute de candidature.

Le Cabinet ARIMA CONSULTANT a réussi à obtenir un devis du Cabinet BEAH pour la Responsabilité civile générale.

Au vu du rapport de présentation des offres, Il vous sera demandé de vous positionner sur l'offre proposée par le Cabinet BEAH (Annexe 2 page 15), et d'autoriser la Présidente à signer et notifier le devis à intervenir avec la Compagnie d'assurances.

ANNEXES



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°3 / 22VF03¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

S3T^{ec}
28 rue Pierre et Marie CURIE
VITRE 35500
POUVOIR ADJUDICATEUR : Madame Isabelle DUSSOUS, Présidente
SIRET 200 084 945 00019

B - Identification du titulaire du marché public

MANDATAIRE du groupement :
INOVADIA
7 Allée Emile Le Page – 29000 QUIMPER - compta@inovadia.com
Tél. : 02 98 90 36 39 / Fax. : 02 98 65 13 98
SIRET : 419 586 821 00088

Les autres MEMBRES du groupement
SAS FABER (Architectes)
35 Bd de la Liberté
35220 CHATEAUBOURG
contact@faber.archi
SIRET 442 380 283 000 30

Bureau d'Etudes Techniques HAY
55 bis rue de Rennes – 35510 CESSON SEVIGNE - contact@bet-hay.com
Tél. : 02 99 83 46 47
SIRET : 905 406 260 00018

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre de transfert à Javené (35133)

Date de la notification du marché public : 16/05/2022

Durée d'exécution du marché public : 24 mois ou jours.

Montant initial du marché public : (avenants 1 et 2 sans aucune incidence financière)

- Taux de la TVA :
- Montant HT : 106 275 €HT
- Montant TTC :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Au regard de récentes études, celles-ci montrent que le tri des papiers n'aura peut-être plus lieu d'être sur VITRE dans les 2 à 3 ans à venir. En effet, certaines filières de recyclage acceptent les papiers sans sur-tri.

Dans ce cas, il n'est plus nécessaire aux camions provenant de JAVENE de venir jusqu'à VITRE pour procéder au vidage des papiers. Il est plus opportun de stocker ces matériaux au centre de transfert de JAVENE pour envoi direct en recyclage.

Cette nouvelle organisation implique une augmentation de la surface bâtie par rapport du projet initial et une reprise de l'étude AVP pour une mise à jour complète comprenant les opérations suivantes :

- mises graphiques et notices TCE
- mise à jour estimation TCE
- dossier réglementaire ICPE
- transmission du dossier AVP mis à jour complet

Cette modification de programme engendre une plus-value sur le marché de construction de 230 218.16 €.

Cette modification de programme actée engendre une modification du forfait de la mission de base initialement fixé à 90 865,00 € HT, est revu à 99 284.57 €HT avec un complément pour la reprise de l'AVP représentant un surcoût de 14 319.57 €HT

Le détail financier et la répartition entre les membres du groupement est jointe en annexe

Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT : 14 319.57 €HT
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant : 13.47 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT : 120 594.57 €HT
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

AVENANT

S3T'ec - SYNDICAT DE TRAITEMENT DES DECHETS VITRE FOUGERES

Marché n° 22VF03
SIRET : 200 084 945 000 19

TITULAIRE	CO-TRAITANT	CO-TRAITANT
INOVADIA 7, ALLEE EMILE LE PAGE 29000 QUIMPER Tél : 02 98 90 36 39 SIRET : 419 586 821 000 86	FABER (EX. Agence LOUVEL) 35 Boulevard de La Liberté 35220 CHATEAUBOURG Tél : 02 99 74 49 92 SIRET : 442 380 283 000 30	Bureau d'études techniques HAY 55bis, rue de Rennes 35510 CESSON SEVIGNE Tél : 02 99 83 46 47 SIRET : 905 406 260 000 18

Programme - contrat initial

Montant estimatif total des travaux	1 457 000,00 €
Taux d'honoraires proposé	6,22%
Forfait de rémunération	90 665,00 € H.T.

Modification de l'AVP

Augmentation coût du bâtiment	230 218,16 €
Taux d'honoraires proposé	6,22%
Augmentation du forfait de rémunération	14 319,57 €
dont forfait reprise de l'AVP	5 700,00 €
et augmentation du forfait de rémunération des missions de base	8 619,57 €
Nouveau forfait de rémunération	104 984,57 € H.T.

	TOTAL H.T	INOVADIA	FABER (EX. Agence LOUVEL)	Bet HAY
		Montant par mission	Montant par mission	Montant par mission
Reprise de l'AVP	5 700,00	1 000,00	3 540,00	1 160,00

Missions de base	Répartition	TOTAL H.T	INOVADIA	FABER (EX. Agence LOUVEL)	Bet HAY	
			Montant par mission	Montant par mission	Montant par mission	
1	Avant-Projet (AVP)	24,6%	24 410,41	5 850,00	14 066,23	4 494,18
2	Projet (PRO)	17,1%	16 943,95	4 750,00	9 539,94	2 654,01
3	Assistance à la passation des marchés de travaux (ACT)	9,4%	9 355,24	2 575,00	5 709,62	1 070,62
4	VISA	8,7%	8 659,90	3 600,00	4 010,50	1 049,41
5	Direction de l'exécution des travaux (DET)	35,3%	35 052,71	16 800,00	16 127,07	2 125,64
6	Assistance aux opérations de réception (AOR)	4,9%	4 862,36	1 200,00	3 063,84	598,52
TOTAL (H.T)			99 284,57 €	34 775,00	52 517,19	11 992,38
TVA (20 %)			19 856,91 €	6 955,00	10 503,44	2 398,48
TOTAL (T.T.C)			119 141,48 €	41 730,00	63 020,63	14 390,85
Répartition FABER / HAY				81,41%	18,59%	
Répartition de l'avenant sur le forfait de rémunération				7 017,19 €	1 602,38 €	

Missions complémentaires		INOVADIA	FABER (EX. Agence LOUVEL)
		Montant par mission	Montant par mission
8	Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC)	4 200,00	7 150,00
9	Mission complémentaire 1 : Permis de construire PC		2 560,00
10	Mission complémentaire 2 : dossier de déclaration ICPE	1 700,00	

RECAPITULATIF - MONTANT TOTAL MARCHE MOE

Missions	TOTAL H.T	INOVADIA	FABER (EX. Agence LOUVEL)	Bet HAY
		Montant par mission	Montant par mission	Montant par mission
Reprise de l'AVP	5 700,00 €	1 000,00	3 540,00	1 160,00
Missions de base	99 284,57 €	34 775,00	52 517,19	11 992,38
Missions complémentaires	15 610,00 €	5 900,00	9 710,00	
TOTAL (H.T)	120 594,57 €	41 675,00	65 767,19	13 152,38
TVA (20 %)	24 118,91 €	8 335,00	13 153,44	2 630,48
TOTAL (T.T.C)	144 713,48 €	50 010,00	78 920,63	15 782,85



SERVICES D'ASSURANCES POUR S3T'EC

MISE EN CONCURRENCE DES CONTRATS D'ASSURANCES

ANALYSE DE LA REPONSE DU CANDIDAT SUITE A MARCHE INFRUCTUEUX

DECEMBRE 2022

RAPPEL DES ELEMENTS GENERAUX DE LA CONSULTATION

➔ PROCEDURE

La consultation est effectuée sous forme MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE SUITE A MARCHÉ INFRUCTUEUX en application des dispositions de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

➔ LOTS CONCERNES

Lot : assurance des responsabilités et des risques annexes

Classification CPV : Objet principal : 66516000-0

Le lot peut être attribué à un prestataire unique ou à un groupement conjoint avec mandataire dans les conditions prévues aux dispositions du code de la commande publique.

Le dossier de consultation comporte une solution de base et une prestation supplémentaire éventuelle : Le candidat doit répondre impérativement à la solution de base et à la prestation supplémentaire éventuelle : à défaut l'offre serait considérée comme irrégulière.

➔ PUBLICITE

Sans objet

➔ DUREE DES MARCHES / PREAVIS

Durée : 60 mois avec faculté de résiliation annuelle par chacune des parties (code des assurances)

Préavis : 6 mois

➔ CANDIDAT AYANT DEPOSE UNE OFFRE

Lot : Responsabilité civile et risques annexes

BEAH / LLOYDS INSURANCE – TOKIO MARINE

➔ OFFRES DU CANDIDAT

La candidature est complète et conforme

➔ **PIECES FOURNIES (DOSSIER DE CONSULTATION)**

- Le règlement de la consultation
- L'inventaire des risques et la sinistralité
- Les conditions générales de la garantie
- Le cahier des clauses techniques particulières (conditions particulières de la garantie)
- Le cahier des clauses administratives particulières
- L'acte d'engagement

PRESENTATION DES CRITERES DE JUGEMENT

Le contenu de l'offre a été apprécié suivant les critères figurant dans le règlement de consultation.

CRITERES DE JUGEMENT

➔ 1 - Valeur technique de l'offre (notée sur 25 points)

Valeur technique notée sur 25 points (adéquation de la réponse du candidat par rapport à la demande figurant au dossier de consultation. Il s'agit d'apprécier les réserves et observations formulées par le candidat à l'appui de son offre).

➔ 2 - Prix (notés sur 25 points)

La notation a été effectuée de la manière suivante : $\text{Note} = (\text{note du candidat} / 25) \times \text{coefficient pondérateur}$

Critères	Pondération
1- Valeur technique	55
2- Prix	45

Valeur technique : Les échelles de notation des sous-critères seront les suivantes :

Grille de notation sur 5
5 : Correspond exactement à la demande
4 : Se rapprochant
3 : Différente mais acceptable
2 : Éloignée
1 : Très éloignée

Grille de notation sur 10
10 : Correspond exactement à la demande
Entre 7 et 9 : se rapprochant
Entre 5 et 6 : différente mais acceptable
Entre 3 et 4 : éloignée
Entre 1 et 2 : très éloignée

Le jugement est effectué conformément aux dispositions du code de la commande publique.

En application de l'article 2152-1 du code de la commande publique les offres inappropriées sont éliminées. Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables au cours de la négociation à la condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

ANALYSE DU LOT N°1

ASSURANCE DES RESPONSABILITES ET DES RISQUES ANNEXES

SITUATION ACTUELLE

Assurance Responsabilité Civile

- Compagnie : SMACL
- Franchises : Néant
- Prime TTC : 7 291.00 €

Assurance Protection Juridique

- Compagnie : SMACL
- Seuil d'intervention : 750 €
- Prime TTC : 1 093.00 €

RAPPEL DES ELEMENTS DU DOSSIER DE CONSULTATION

- **Responsabilité civile**

Assiette : 51 700.00 € Masse salariale brute (Hors charges patronales)

Demande de la Collectivité : Garantie de la Responsabilité générale présentée sous la forme d'un contrat « TOUS RISQUES SAUF », prenant en compte les activités présentes et futures de la collectivité sans déclaration préalable

- **Protection juridique**

Cette assurance à la différence du contrat garantissant les « responsabilités » n'a pas de vocation indemnitaire : Elle a pour but de garantir les frais divers afférents à un contentieux avec un tiers (Frais de négociation amiable, honoraires d'avocats, de mandataires de justice ...) - Limite de garantie par affaire : 50 000 €

- **Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) : Prestation supplémentaire éventuelle n°1** : Risques environnementaux - Garantie proposée dans la limite de 3 750 000 € par sinistre et par année d'assurance

- **Franchises demandées :**

	SOLUTION DE BASE
Responsabilité civile :	
Dommages corporels	Néant
Dommages matériels et immatériels	Néant
Biens confiés	200 €
RC Vestiaire	100 €
Biens des préposés	50 €
Protection juridique : Seuil d'intervention	500 €
PSE n°1 : risques environnementaux	10 000 €

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Solution de base

NOTATION PONDEREE					
CADIDATS	TAUX HT PRIME TTC	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL
		FORFAIT Valeur technique	19	41.80	
BEAH / LLOYD'S	10 627.50 €	Prix	25,00	45,00	86.80

BEAH : La garantie individuelle accident est révisable annuellement en fonction du nombre d'élus. La prime afférente à cette garantie est intégrée dans la prime de 10 627.50 € TTC dans la limite des 33 élus déclarés ; La prime par élu supplémentaire sera de 30 € TTC.

Solution de base + PSE 1

Le candidat n'a pas fait d'offre sur la prestation supplémentaire éventuelle risques environnementaux

➔ NOTATION DE LA VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE

Valeur technique ➔ adéquation de la réponse par rapport à la demande figurant au dossier de consultation.

Il s'agit d'apprécier les réserves et observations formulées par le candidat à l'appui de son offre. Elle a été effectuée en fonction des observations et réserves formulées par ce dernier notées sur la base des critères ci-dessous :

La valeur technique de l'offre sera jugée selon les sous-critères suivants :

Points analysés
Structure du contrat (5 points)
Etendue des garanties (10 points)

Montant des garanties (5 points)

Franchise (5 points)

NOTE SUR 25 (PONDERATION : 55)

Le tableau ci-dessous fait apparaître les réserves émises par le candidat et qui sont en retrait par rapport au cahier des charges.

OBSERVATIONS SUR L'OFFRE

BEAH

1 – VALEUR TECHNIQUE

STRUCTURE DU CONTRAT : Notation : 5/5

- Correspond exactement à la demande

ETENDUE DES GARANTIES : Notation : 7/10

Le dispositif contractuel est composé du cahier des charges et des conditions générales du candidat. Les exclusions des conditions générales du candidat non prévues au cahier des charges s'appliquent. Ces exclusions sont celles que l'on retrouve dans tous les contrats de responsabilité civile.

Responsabilité civile

- Exclusion des dommages, pertes, frais et conséquences financières de tout nature résultant directement ou indirectement de la maladie du coronavirus (Covid 19) du syndrome respiratoire aigu sévère coronavirus 2, de toute mutation ou variation de l'un des virus sus-mentionnés
- Exclusion des frais et pertes et plus généralement des conséquences financières résultant de toute atteinte à tout système d'information et/ou à toutes données consécutives à un acte de malveillance informatique ou à une erreur ou omission et/ou toute mesure prise pour prévenir, contrôler, faire cesser ou remédier à une telle atteinte

Protection juridique

- Le candidat n'émet pas d'offre

PSE 1 – Risques environnementaux

- Le candidat n'émet pas d'offre

MONTANT DES GARANTIES : Notation : 3/5

Responsabilité civile

- Limitation de la garantie tous dommages confondus à 10 000 000 € par sinistre (12 000 000 € dans le DCE) avec sous limitations dont notamment :
 - faute inexcusable : 2 000 000 € par année d'assurance
 - Pollution accidentelle : 2 000 000 € par année d'assurance
 - Dommages immatériels non consécutifs : 2 000 000 € par année d'assurance

Protection juridique

- Le candidat n'émet pas d'offre

PSE 1 – Risques environnementaux

- Le candidat n'émet pas d'offre

FRANCHISE : Notation : 4/5

Responsabilité civile

- Garantie dommages immatériels non consécutifs : application d'une franchise de 10% minimum 750 € et maximum 4 000 €

Protection juridique

- Le candidat n'émet pas d'offre

PSE 1 – Risques environnementaux

- Le candidat n'émet pas d'offre

Notation avant pondération : 19/25